

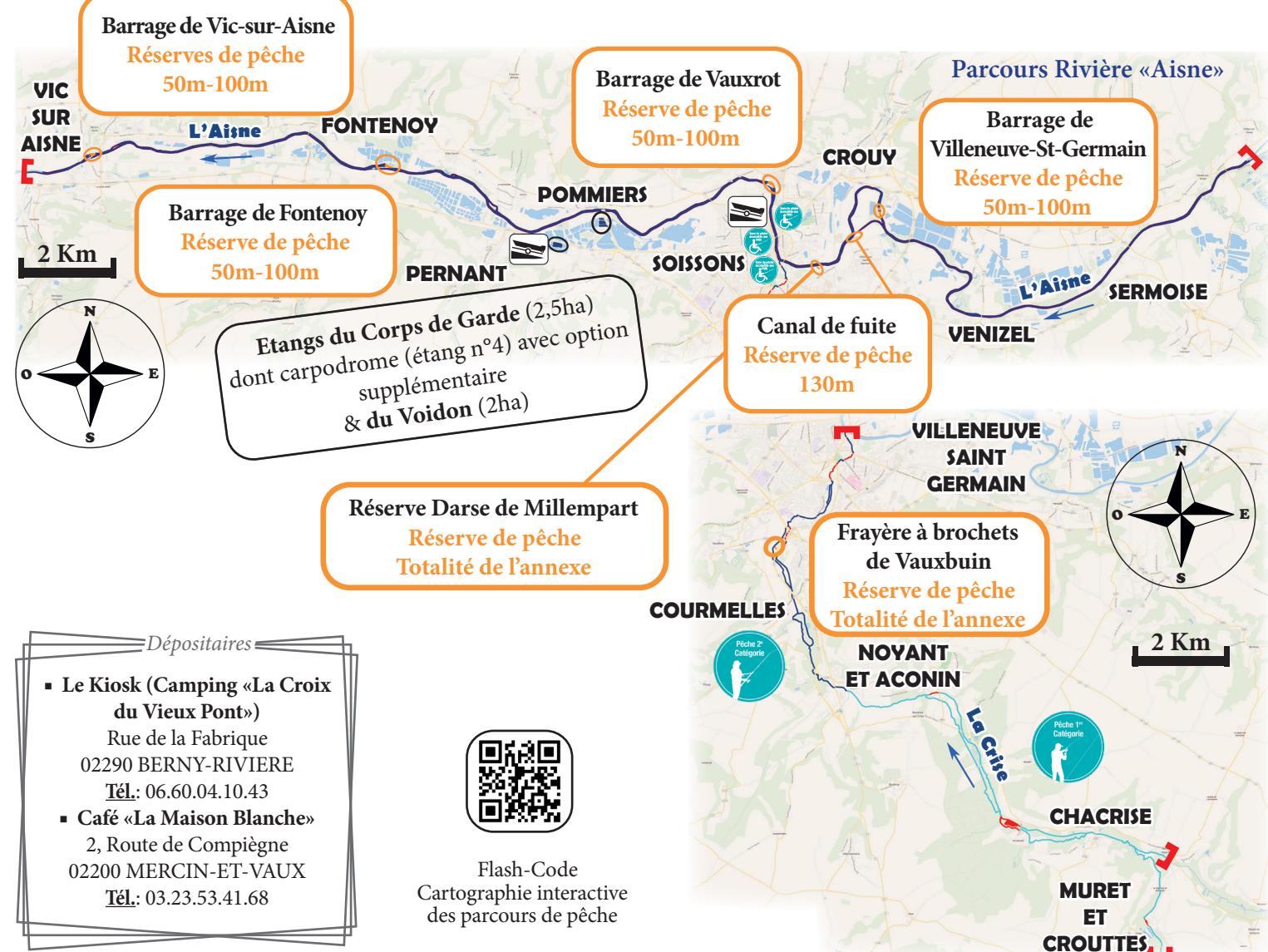
Longueur parcours
 ► 1^{ère} catégorie : 12 Km
 ► 2^{ème} catégorie : 48,1 Km



Légende cartographie

- Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
- Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »
- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Linéaire réservé (pêche interdite)
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX Réserve 25m-50m Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.



AAPPMA «Les Pêcheurs»
de SOISSONS
Actualisation : Saison 2026